

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Alain Meylan, Jacques Jeannerat, Beatriz de Candolle, Ivan Slatkine, Louis Serex, Frédéric Hohl, Charles Sellegger, Jean-Marc Odier, Michel Ducret, René Desbaillets, Eric Ischi, Eric Leyvraz, Mario Cavaleri, Daniel Zaugg, Christiane Favre, Claudine Gachet, Guy Mettan, Michel Forni, Philippe Guénat et François Gillet*

*Date de dépôt: 29 avril 2008*

## **Proposition de résolution**

**pour un engagement formel et déterminé du Conseil d'Etat auprès de la Confédération en faveur de la réalisation de la 3<sup>e</sup> voie autoroutière entre Genève et Saint-Prex**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Confédération met à disposition des cantons 5,5 milliards de F pour supprimer les goulets d'étranglement sur le réseau existant des routes nationales par le biais du fonds national d'infrastructure ;
- que le tronçon de l'autoroute A1 entre Genève et Saint-Prex a été identifié par la Confédération comme l'un des tronçons à assainir en priorité ;
- que ledit tronçon d'autoroute subit des engorgements chroniques même en dehors des heures de pointe qui nuisent au réseau de transports de notre canton mais aussi de notre région et de notre pays ;
- que le canton de Genève n'a obtenu jusqu'à présent que 850 millions de francs sur les 20,8 milliards disponibles dans le fonds national d'infrastructure,

invite le Conseil d'Etat

- à informer le Grand Conseil sur les démarches qu'il a d'ores et déjà effectuées à cette fin auprès de la Confédération ;
- à agir formellement auprès de la Confédération pour solliciter la réalisation de la 3<sup>e</sup> voie autoroutière dès que possible.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En 2006, la Confédération a créé un fonds de 20,8 milliards de F pour soutenir le développement des infrastructures de transports nécessaires au pays et aux cantons pour les vingt prochaines années.

Ce fonds est réparti en trois volets :

- 1) 8,5 milliards pour achever le réseau des routes nationales.
- 2) 5,5 milliards pour garantir la fonctionnalité du réseau existant des routes nationales et supprimer les goulets d'étranglement.
- 3) Trafic d'agglomération (6 milliards) :
  - 2,3 milliards pour les projets d'infrastructures d'agglomération prêts à être réalisés,
  - 3,7 milliards pour les nouveaux projets d'infrastructures d'agglomération.

Le canton de Genève est directement concerné par le deuxième et troisième volet.

Ce fonds national pour les infrastructures est très convoité. A noter que notre canton n'a obtenu jusqu'à présent que 850 millions de F sur les 20,8 milliards disponibles, soit 550 millions pour le CEVA, 210 millions pour le tram Cornavin-Meyrin-Cern et 90 millions pour le tram Cornavin-Onex-Bernex.

En relation avec le deuxième volet, la Confédération a défini les problèmes de capacité routière à l'horizon 2020 sur l'ensemble du réseau des routes nationales et considère que la situation sur divers tronçons entre Genève et Lausanne présente des goulets d'étranglement très importants.

En effet, l'autoroute A1 entre Genève et Saint-Prex subit des engorgements chroniques même en dehors des heures de pointe. Cette autoroute subit des surcharges permanentes qui ne peuvent être évitées par une meilleure gestion ou par un transfert de trafic. Il est donc impératif d'agir pour supprimer ces goulets d'étranglement qui nuisent au réseau de transports de notre canton, mais aussi de notre région et de notre pays.

Au vu de ce qui précède, le canton de Genève doit s'engager activement pour améliorer l'ensemble de son système de transports. Il est donc impératif d'agir auprès de la Confédération pour demander la réalisation de la 3<sup>e</sup> voie

autoroutière entre Genève et Saint-Prex et suivre ainsi l'exemple du canton de Zurich qui, lui, a déjà obtenu l'accord de la Confédération pour élargir son autoroute non pas à trois, mais à quatre voies.

Au bénéfice de cet exposé, les députés signataires recommandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève de soutenir cette résolution et vous invitent ce faisant, Mesdames et Messieurs les députés, à la voter.